

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE NON OFFICIELLE

## Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

## MORT ET OBSÈQUES

de M. DE LATTRE, Secrétaire d'État.

M. Edmond de Lattre, secrétaire d'Etat, officier de l'Ordre de Saint-Charles, commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, commandeur de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre de la Couronne de Wurtemberg, a succombé mardi soir aux suites d'une longue et douloureuse maladie.

La nouvelle de cette mort s'est rapidement répandue dans la Principauté, où elle a causé une douloureuse impression. Par les fonctions éminentes qu'il avait occupées dans l'Etat, par ses hautes qualités, M. de Lattre était en effet entouré des sympathies déférentes et du respect de tous dans ce pays qu'il habitait depuis un quart de siècle et où il avait présidé pendant plus de quinze ans à l'administration de la justice.

Il n'est pas possible de laisser disparaître une personnalité aussi marquante sans rappeler en peu de mots ce que fut sa vie :

M. Edmond-Charles de Lattre est né à Avesnes, le 20 novembre 1823, d'une ancienne famille de robe, originaire de Guise (Aisne). Après de sérieuses études de droit à Paris, il entra dans la magistrature, où il occupa les sièges de substitut à Vendôme, juge à Laon, président du Tribunal de Vervins. Conseiller à la Cour d'Amiens depuis dix années, il vit s'interrompre, par la loi de 1883, une carrière noblement remplie.

S. A. S. le Prince Charles III daigna accueillir ce magistrat éminent et lui confier la présidence du Tribunal Supérieur de Monaco, qu'il occupa jusqu'en 1899. A cette époque, M. de Lattre était admis à la retraite, après cinquante ans consacrés sans interruption à la magistrature. Officier de l'Ordre de Saint-Charles, président honoraire du Tribunal Supérieur, il demeurait dans la Principauté, où les fonctions élevées de secrétaire d'Etat, témoignage que lui donna la haute estime de son Souverain, retenaient sa verte vieillesse, toujours active et entourée de l'estime et du respectueux attachement de tous.

M. de Lattre appartenait à la lignée des magistrats de race : la distinction de son esprit, son culte de la justice et de la vérité, sa conscience scrupuleuse des devoirs de sa charge, s'alliaient en lui à la plus parfaite dignité de vie. Ce magistrat dévoué et éminent était, en même temps, le plus sûr et le plus indulgent ami ; dans l'intimité du foyer, auprès de la vaillante compagne de sa vie, l'exquise courtoisie de son accueil, la finesse de sa causerie ajoutaient un charme délicat à sa prudence réservée, à sa profonde expérience des affaires, à la sûreté de son jugement.

Sa longue existence, comme ses derniers jours pendant une maladie des plus douloureuses, furent soutenus par les convictions et les espérances de sa foi. Cet homme de bien et de rare mérite emporte avec lui les souvenirs émus et les regrets toujours vivants de ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé.

Le registre déposé à l'entrée de la maison mortuaire s'est rapidement couvert de signatures.

Dans la soirée, la famille a reçu un télégramme de précieuse sympathie de la part de S. A. S. le Prince Souverain.

Les obsèques ont eu lieu jeudi matin. De nombreux amis de la famille, toutes les notabilités et les fonctionnaires de la Principauté, actuellement présents à Monaco, s'étaient réunis à la maison mortuaire. Les honneurs militaires étaient rendus par la Compagnie des Carabiniers, commandée par M. le capitaine de Capella et M. le lieutenant de Serres de Mesplès. Le service d'ordre était organisé par M. Courdavault, commissaire central.

La levée du corps a eu lieu à 9 heures et demie. Suivant la volonté du défunt, aucune couronne n'ornait le char funèbre. Sur le cercueil avaient été déposées la robe de conseiller à la Cour d'Amiens et la robe de président du Tribunal Supérieur.

Deux carabiniers portaient la magnifique couronne de roses, orchidées et glaïeuls, envoyée par S. A. S. le Prince. Sur un coussin étaient portées les décorations du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Berthet, conseiller d'Etat, directeur des Travaux publics, M. Picot-Labeaume, juge d'instruction, faisant fonctions de président, M. de Villeneuve, substitut, faisant fonctions d'avocat général, M. le Cher de Loth, maire de Monaco.

M. le colonel Bellando de Castro, aide de camp de Son Altesse Sérénissime, représentait le Prince de Monaco.

Le deuil était conduit par M. Henry de Lattre, fils du défunt.

Immédiatement après la famille, marchait M. Roussel, secrétaire général, représentant le Gouvernement. Venaient ensuite MM. les Consuls accrédités auprès du Gouvernement Princier, les membres du Corps judiciaire en robe, les fonctionnaires des différents services, les membres de la Commission communale, les représentants de la Société des Bains de Mer, les membres du Syndicat d'Initiative, ainsi que de nombreuses notabilités et qu'un grand nombre de dames.

Le cortège s'est rendu à l'église Sainte-Dévote, entièrement drapée de noir. Le corps a été déposé sur un catafalque, autour duquel se sont rangés les carabiniers chargés du service d'honneur.

Après la messe célébrée par M. l'abbé Dary, l'absoute a été donnée par M<sup>re</sup> Guyotte, vicaire général.

Le cortège s'est ensuite rendu dans le même ordre au cimetière, où le corps a été placé au

dépositaire en attendant son transport à Laon où doit avoir lieu l'inhumation.

Le défunt ayant manifesté la volonté qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, M. le Secrétaire général s'est borné à adresser, au nom de tous, un adieu au défunt et des condoléances à sa famille. M. Roussel s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

L'homme de haut mérite et de modestie profonde, à qui nous apportons le suprême hommage de notre vénération, n'a pas voulu que devant son cercueil fussent formulés les éloges qu'en ce lieu, où s'ébauche la définitive justice des hommes, tous vous auriez souhaité d'entendre et que j'aurais tenu à grand honneur de prononcer.

Ce que fut cette pure existence doit être dit, sera dit ailleurs. Je viens seulement, aujourd'hui, au nom du Gouvernement, et résumant la pensée recueillie de tous ceux qui se pressent autour de ce cercueil, m'incliner respectueusement devant ce qui reste à la terre de cet homme de bien, de ce magistrat admirable, chez qui la science du droit n'obscurcit jamais le sens de l'équité, de ce serviteur sans reproche, décoré par son Souverain de ces titres, de ces honneurs, dont tout le prix, pour une noble conscience, vient d'être décerné par l'estime d'une Haute Conscience ; de ce vieillard charmant, dont la bonté souriante révélait le secret profond de sa vie : l'intelligence et la volonté du devoir.

Telle était sa dépouille, sereine dans l'immobilité de la mort, telle fut sa vieillesse, agonie paisible d'une pure journée.

Recueillons-nous, Messieurs, tous ensemble, quelles que soient nos origines, nos opinions, nos croyances, dans notre dernier adieu à celui qui fut toute sa vie fidèle à lui-même, à son passé, à ses convictions, à sa foi !

Puis se tournant vers le fils du défunt, M. le Secrétaire Général a ajouté :

Veillez, Monsieur, apporter à Madame de Lattre, à la femme entre toutes vénérée, qui fut la digne compagne de votre père, l'hommage respectueux de notre sympathie à cette heure où pour elle commence l'inguérissable douleur des souvenirs heureux. Et que ses enfants en larmes sachent bien que nous considérons leur perte comme la nôtre et que la figure et l'existence de l'homme, dont ils ont l'honneur de porter le nom, resteront, ainsi que dans leur cœur, dans nos mémoires, comme un modèle et une leçon. De telles figures honorent la nature humaine ; de telles existences font pardonner aux cruautés du sort : elles montrent à l'homme, en effet, qu'il peut triompher du malheur par cette claire et forte passion du bien, qui est la splendeur de la conscience.

## AVIS D'ENQUÊTE.

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur de prévenir les propriétaires de la Principauté que le *nouveau plan cadastral*, qui vient d'être révisé par les soins de la Direction des Travaux publics, sera soumis à une enquête administrative ouverte à l'Hôtel du Gouvernement, salle du Conseil d'Etat, où les nouveaux plans seront déposés du 10 août au 1<sup>er</sup> décembre 1908.

Les propriétaires sont instamment priés d'en prendre connaissance et de signaler à M. Izard, commissaire enquêteur, les erreurs ou les inexactitudes qu'ils pourraient y constater dans la configuration de leurs immeubles.

A cet effet, les plans et les états de sections seront mis à leur disposition, pendant cette

période, tous les jours, de 9 heures à 11 heures du matin (salle du Conseil d'Etat).

Monaco, le 3 août 1908.

*Le Maire, Chef DE LOIR.*

Le paquebot français *Etoile* commandé par le capitaine Gufflet est entré dans le port de Monaco hier lundi à midi, ayant à bord trois cent trente passagers de nationalité allemande.

Ce paquebot, venant de Civita-Vecchia, a quitté le port à minuit pour se rendre à Marseille, son port d'attache.

## PIERRE GOBERT

PEINTRE DES PRINCES DE MONACO

(Suite et fin).

VIII. — François-Charles-Madeleine-Joseph Grimaldi, connu successivement sous les noms de Comte de Thorigny, Abbé de Monaco et Comte de Carladez.

La naissance du Comte de Carladez avait été suivie coup sur coup de celles d'un enfant qui vécut à peine quelques heures (9 juin 1723), et d'une fille, Louise-Françoise (20 juillet 1724). Cette dernière, que l'on appela Mademoiselle des Baux, fut tenue sur les fonts baptismaux de Saint-Sulpice par deux pauvres de la paroisse, à qui l'on donna à chacun un louis d'étrennes. Sa destinée fut courte : elle mourut le 15 décembre de la même année. Peut-être n'avait-on pas songé encore à faire reproduire ses traits sur la toile.

Le Duc de Valentinois et Louise-Hippolyte ne furent pas découragés par cette double perte. Ils pensaient sans doute, avec Noël, professeur de philosophie à Saint-Lô, qui le 1<sup>er</sup> janvier 1726, dédiait un sonnet fort dénué de poésie, à la Duchesse « sur sa fécondité », que

« C'est un présent du Ciel qu'une femme féconde »  
et ils en louaient le Seigneur, qui

« bénissant sa noble créature,  
« Mit dans l'homme un désir de la paternité,  
« Dans la femme une ardeur de la maternité. »

Ils eurent donc un septième, un huitième et même un neuvième enfant.

Celui qui leur naquit le 4 février 1726, en leur hôtel de la rue de Varennes, fut dénommé François-Charles-Madeleine-Joseph par son parrain François de Neuville, Duc de Villeroy, pair et maréchal de France, et par sa marraine, Catherine-Charlotte de Gramont, veuve du maréchal Duc de Boufflers et cousine germaine du Prince Antoine de Monaco. On le titra immédiatement Comte de Thorigny.

Quelque temps après la mort de Louise-Hippolyte, il fut dirigé vers la carrière ecclésiastique, sans cesser de recevoir des leçons très profanes de danse et de musique. On s'habituait dès lors à l'appeler l'Abbé de Monaco. Mais bien qu'au collège Louis-le-Grand, où il fit ses études, il ait manifesté certains goûts littéraires, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'avait pas du tout la vocation qu'on avait voulu lui inculquer. Il se résolut donc à quitter le petit manteau d'abbé et prétendit suivre ses aînés à l'armée du Roi (1743). Afin de lui voir meilleure figure dans le monde, le Duc de Valentinois le fit appeler le Comte de Carladez. Il lui obtint même une place d'officier dans le régiment du Roi-infanterie et l'envoya tenir garnison dans les Ardennes. Mais hélas ! l'année 1743 n'était pas terminée, que le jeune homme mourait à Mouzon (9 décembre). Il n'avait pas encore dix-huit ans !

Le Duc de Valentinois avait plusieurs fois demandé son portrait à ses peintres habituels. On ne trouve cependant aucun document qui permette d'affirmer que Gobert ait fait pour lui ce qu'il avait fait dans leur âge le plus tendre pour Mademoiselle de Monaco et ses deux frères aînés. Le dernier catalogue des tableaux du Palais à Monaco indique pourtant une toile de cet artiste, qui représenterait le jeune Comte de Thorigny dans sa sixième année ; mais il a établi une confusion avec le Marquis des Baux ; on n'est donc pas plus avancé.

En réalité, Gobert, en dehors du portrait qu'il peignit dans le tableau de famille, ne fit peut-être rien pour le Comte de Thorigny. L'inventaire de 1730, qui a été jusqu'ici d'un si précieux secours, indique seulement avec la date de 1729, « un tableau de Charton représentant les portraits de M<sup>r</sup> le Comte de Thorigny et de M<sup>r</sup> le Chevalier de Monaco, haut de 2 pieds 3 pouces sur 2 pieds 10 pouces de large, sur toile. » Effectivement, nous retrouvons cette œuvre portée dans le mémoire remis par Charton au mois de mai 1729 au Duc de Valentinois : « Du 21 fevrier, y est-elle inscrite, un tableau, toile de 30, représentant les portraits de Messeigneurs le Comte de Thorigny et le Chevalier de Monaco, peints d'après nature, 300 livres », réduites à 200 par la comptabilité du Duc qui connaissait les prix.

Plus tard, ce fut à Madame Loir que le Duc demanda de reproduire la physionomie de celui qui s'appelait alors le Comte de Carladez et de son dernier fils qui portait encore le titre de Chevalier de Monaco. Les deux tableaux, qui, probablement, étaient dans le même goût que les portraits signalés ci-dessus d'Honoré III et du Comte de Matignon, furent payés 600 livres, le 21 avril 1744 : nous savons même que les cadres dorés, livrés par le sieur Chevigny, coûtèrent 150 livres.

Ainsi donc, le résultat de nos recherches a été cette fois négatif : il a fallu supprimer de l'actif de Pierre Gobert une œuvre qui lui avait été indûment attribuée et il a été impossible de lui en restituer une autre.

IX. — Charles-Maurice Grimaldi, dit le Chevalier de Monaco, puis le Comte de Valentinois.

Le Chevalier de Monaco, dont le nom vient d'être plusieurs fois prononcé, était né à Paris, rue de Varennes, le 14 mai 1727. C'était le filleul de Charles de Lorraine, Comte d'Armagnac, pair et grand-écuyer de France, son grand-oncle maternel, et de Marie-Louise-Maurice de Furstenberg, veuve de Marie-Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelay. Dès le premier jour de sa naissance, ses parents l'avaient voué à l'ordre de Malte : c'était en effet un honneur pour les familles, même pour celles de la plus haute noblesse, d'être représentées par un des leurs dans les bataillons de la milice sacrée. Aussi, dès le 27 juin 1727, le pape Benoît XIII, sur la demande du Duc de Valentinois, avait-il accordé un bref de dispense de minorité pour la réception de l'enfant : son admission fut un fait accompli le 25 juillet suivant.

Après des études à Louis-le-Grand, en compagnie de son frère l'Abbé de Monaco, le Chevalier prit du service dans l'armée française. Le 14 décembre 1744, n'étant encore que dans sa dix-huitième année, il fut nommé guidon dans la compagnie des gendarmes du Dauphin et prit part à la bataille de Fontenoy : il y fut blessé à côté de son frère le Prince de Monaco. Successivement première cornette de cheveu-légers et sous-lieutenant des gendarmes de Bretagne, dits depuis de Bourgogne, il se fit connaître et apprécier. Son père, surtout, fort éprouvé par la disparition successive de ses fils les Comtes de Carladez et de Matignon, froissé par la conduite qu'Honoré III observait à son égard, avait reporté sur lui toutes ses affections. Déjà, en 1747, il avait résolu de le retenir auprès de lui, il lui avait fait rendre sa croix de Malte et lui avait donné le titre de Comte de Valentinois. Ce fut pour lui ménager une alliance qui lui convint entièrement : après avoir obtenu du Roi de faire passer sur sa tête la lieutenance générale du gouvernement de Normandie, il le maria, le 10 décembre 1749, avec la petite-fille de Saint-Simon, Marie-Christine-Christienne de Saint-Simon, fille unique du feu Duc de Ruffec et de Charlotte-Catherine-Thérèse de Gramont.

Grand d'Espagne de première classe, le Comte de Valentinois devait être élevé, le 10 février 1759, au grade de brigadier de cavalerie ; plus tard, veuf et sans enfants, il aura la douleur de voir disparaître le régime auquel il était attaché et de quitter pour l'étranger la France qu'il avait servie avec tant de zèle et d'affection.

Sur la foi des catalogues des tableaux du Palais et sur le témoignage du regretté M. Saige, M. Eugène

Thoisson a retenu un portrait coté n° 24, qui représenterait le Comte de Valentinois âgé de sept ans et aurait été exécuté par Gobert en 1733 ou 1734. Il a cependant très prudemment déclaré qu'il lui serait nécessaire d'examiner l'œuvre, avant de se prononcer définitivement. Il a eu parfaitement raison d'établir cette restriction : le tableau n° 24 montre en effet le Comte de Carladez, celui qui devint plus tard le Comte de Matignon, et l'œuvre n'est pas de Gobert, mais très vraisemblablement de Charton, ainsi qu'il a été déclaré dans les pages précédentes.

Il s'est donc établi pour le Chevalier de Monaco une confusion analogue à celle qui s'était produite pour le Comte de Thorigny. Gobert ne semble pas avoir peint ces deux derniers fils du Duc de Valentinois ailleurs que dans le grand tableau de famille.

J'ai déjà fait savoir que l'un et l'autre avaient posé pour une même toile devant Charton et que leurs portraits avaient été commandés à Madame Loir. Il n'y a rien à ajouter à ce que l'on connaît déjà.

Il serait certainement intéressant de poursuivre les recherches en ce qui concerne le Comte de Valentinois ; mais elles paraissent singulièrement épineuses. On ignore en effet où est passé tout le dossier d'archives qui le concerne : du jour où il fut marié avec Mademoiselle de Saint-Simon-Ruffec, son histoire est très difficile à écrire. Héritier d'une grande partie des collections de son père, qui avait fait donation à sa femme de la maison de Passy, il dut certainement vivre dans une même atmosphère d'art et développer des goûts littéraires qui se manifestaient déjà avant son entrée dans l'armée. Par conséquent, il dut exister de lui un certain nombre de portraits. Que sont-ils devenus ? Nous ne savons.

X. — Louise-Françoise-Thérèse Grimaldi, dite Mademoiselle d'Estouteville, puis Mademoiselle de Valentinois.

Voici le neuvième et dernier enfant du Duc de Valentinois et de Louise-Hippolyte. Née le 20 juillet 1728 et portée deux jours après sur les fonts de Saint-Sulpice par François, Duc d'Harcourt, pair de France, et par Anne-Marie-Thérèse Spinola, Comtesse de Creully, Mademoiselle d'Estouteville, appelée Mademoiselle de Valentinois en 1731, eut une existence courte et remplie de tristesse. Séparée de sa mère, avant qu'elle pût en conserver le souvenir, elle fut mise au même couvent que sa sœur aînée, n'ayant pas encore accompli sa cinquième année. Et depuis elle y vécut ; mais atteinte d'une maladie qui pendant de longs mois mina sa santé, elle en sortit pour trouver auprès de sa cousine, la Marquise de Matignon, une vie de famille plus chaude et des soins plus dévoués. Ce fut en vain : le 19 juin 1743, elle ferma les yeux avec une résignation et une piété, dont le récit est des plus attendrissants. Cette année 1743 fut une des plus dures pour le Duc de Valentinois : six mois après la mort de sa fille, il avait à pleurer son fils le Comte de Carladez.

De Mademoiselle de Valentinois il lui restait, avec le grand tableau où elle était figurée avec sa sœur et ses frères, au moins un portrait : c'est celui qui porte le n° 30 dans les catalogues du Palais. On ne possède malheureusement aucun détail sur son exécution. On l'a attribué à Pierre Gobert et M. Thoisson l'a compris parmi les œuvres de ce peintre. Il y a toute vraisemblance cette fois à ce que l'attribution soit exacte.

Louise-Françoise-Thérèse est représentée à l'âge de quatre ans : le tableau daterait par conséquent de 1732 ou 1733, c'est-à-dire d'une époque où Gobert était en plein labeur pour le Duc de Valentinois. Elle est debout et à mi-corps, vêtue d'une robe blanche légère, qui la décolle largement et laisse à nu presque tout le bras. Selon son habitude, le peintre a agrémenté ce costume d'une grande écharpe bleue, passée sur l'épaule droite. Il a piqué dans la coiffure poudrée de son modèle deux petits bouquets de fleurs rouges et bleues, il lui a mis dans une main l'extrémité du ruban rouge attaché au bonnet d'un singe qui se dresse sur un tabouret à côté de la jeune fille, et il a placé dans l'autre

une sorte de jouet ressemblant à une calotte demi-sphérique.

On remarquera dans le tableau de famille un singe à peu près semblable. C'était d'ailleurs dans les habitudes du temps de se distraire avec de pareils petits animaux et l'on pourrait montrer nombre de portraits où des singes furent peints amusant leurs maîtres ou leurs maîtresses. Pierre Gobert lui-même avait représenté le jeune Louis XV, alors Dauphin, avec un chien faisant mine de s'élaner sur un singe; il avait peint Marie-Anne de Bourbon-Conti, la future Duchesse de Bourbon, tenant la laisse d'un autre singe, et combien de fois encore il dut avoir recours à cet accessoire pour donner un peu de variété et d'animation à ses tableaux!

La toile que nous venons d'examiner est l'unique que l'on connaisse, où Mademoiselle de Valentinois soit représentée seule. Bien que la jeune fille soit morte à quinze ans, il est à supposer qu'il y en eût d'autres, ne serait-ce que des copies. Les retrouvera-t-on jamais?

#### XI. — Le tableau de famille du Duc de Valentinois.

C'était assez la mode, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle de fixer sur une même toile les portraits des membres de toute une famille. J'ai déjà dit que le Prince Antoine I<sup>er</sup> avait demandé à un peintre, vraisemblablement Jean-Baptiste Van Loo, de le représenter lui, sa femme et ses trois filles, dans un décor de colonnades italiennes rehaussé de draperies et laissant apercevoir à l'arrière-plan une aile du palais qu'il habitait alors. J'ai noté aussi que Marie de Lorraine avait posé devant un autre artiste, en compagnie du Prince Charles de Lorraine, de l'Abbé d'Armagnac et de Mademoiselle d'Armagnac. Pierre Gobert passe pour avoir figuré de la même façon la famille royale d'Espagne; on lui avait encore commandé ainsi le portrait de Marie-Adélaïde de Savoie, alors Dauphine de France, et de ses trois enfants, et certainement il avait fait, dans sa longue carrière artistique, plusieurs autres tableaux analogues.

Le Duc de Valentinois, devenu Prince régnant de Monaco, l'appréciait trop pour charger d'une pareille œuvre un peintre qui ne fût pas lui. Gobert ne connaissait-il pas, mieux que n'importe qui, tous ou presque tous les modèles qui devaient poser devant lui? Son âge avancé (il avait alors soixante-et-onze ans) ne paraissait pas constituer un obstacle à la bonne qualité de son exécution.

On ne saurait fixer exactement l'époque où il reçut la commande: mais dès le mois d'avril 1733, il était au travail. C'est lui-même qui nous l'apprend dans sa lettre du 24 adressée à l'intendant Rousseau avec le mémoire de ce qu'on lui devait pour diverses autres choses: « Je suis actuellement attaché, disait-il, par l'ordre du Prince, à un ouvrage considérable, et si vous passiez dans ce quartier et que vous voulussiez bien prendre la peine de monter, vous verriez, je pense, que je mérite que Monseigneur accorde sans délais ma demande. » Le tableau ne paraît avoir été achevé que neuf ou dix mois plus tard: après avoir reçu un premier à-compte, le 12 décembre 1733, Gobert ne donna quittance des trois mille livres, prix intégral de son œuvre, que le 10 mars 1734. Le cadre avait été payé le 18 février précédent au doreur Vaneck et avait coûté deux cents livres. On voit que, eu égard aux habitudes de cette époque, Jacques I<sup>er</sup> s'était montré généreux pour le peintre.

Il était d'ailleurs satisfait et il consentit à ce que Gobert, pour la dernière fois où il prit part au Salon, exposât au Louvre ce tableau de famille, à côté de S. A. S. la Duchesse-mère et de la Duchesse de Gontaut. Ce ne fut pas la seule toile de ce genre que l'on vit dans cette exhibition: l'académicien de La Jolie montra sa famille peinte par lui-même, et un autre académicien, de Lyen, soumit à la critique le portrait ainsi traité des enfants de M. Delestre, ancien secrétaire du Conseil.

Le tableau de Gobert obtint du succès, car malgré le défaut de composition que je vais dire, il se présente d'une façon agréable et témoigne de réelles qualités. Le défaut provient de ce que primitivement le Prince Jacques avait résolu de ne faire voir sur la toile que ses seuls enfants. Le tableau

était peut-être achevé quand il se ravisa: il demanda à Gobert de l'y placer lui aussi, ainsi que la défunte Princesse Louise-Hippolyte. L'artiste ne crut mieux faire que de peindre sur la muraille du fond, audessus de la tête des enfants, et dans un encadrement doré comme si c'étaient des portraits accrochés à la paroi, le buste du père et de la mère; il paraît même évident que pour cela il s'est borné à copier des œuvres précédemment exécutées par lui. Cette addition fut fâcheuse, car elle détruisit l'harmonie du tableau. L'idée fut également malheureuse de montrer le père revêtu de sa cuirasse avec les brassards, au milieu d'une réunion de famille aussi pacifique. Gobert aurait bien dû l'habiller d'un autre costume; mais sans doute ne l'avait-il jamais peint auparavant sans la cuirasse et se sentait-il incapable d'improviser autre chose sans demander une pose à son modèle.

Les six enfants alors vivants de Jacques I<sup>er</sup> et de Louise-Hippolyte sont donc représentés en costume de ville, les garçons avec les habits brodés que leur livrait le tailleur Lacra. Mademoiselle de Monaco, l'aînée de tous, est au milieu. Vêtue d'une robe de brocart rose presque entièrement recouverte de fleurs blanches brochées, elle a rejeté en arrière l'écharpe de soie rose si chère à Gobert, et elle s'est assise bien de face, le coude gauche appuyé sur un meuble qu'on distingue mal, le bras droit passé derrière l'épaule de sa jeune sœur Mademoiselle de Valentinois. Celle-ci porte aussi une robe de brocart à fond bleu, décorée de fleurs rouges et blanches; elle est debout, le corps tourné un peu du côté de sa sœur, mais le visage regarde son frère l'Abbé de Monaco, placé à sa droite. Elle tient dans ses bras une tourterelle blanche, comme une des petites Princesses de France dans le tableau où Gobert avait peint les deux filles jumelles de Louis XV. Elle se trouve placée, ai-je dit, entre sa grande sœur Charlotte et son frère François-Charles-Madeleine-Joseph, alors âgé de près de huit ans. Celui-ci, de face, semble s'avancer vers la droite du spectateur, avec son beau costume de velours bleu brodé d'or. Il tient de la main gauche la laisse rouge d'un singe vêtu d'une casaque jaune, avec lequel s'amuse, tout à fait au premier plan, le Chevalier de Monaco. A sa droite est celui de ses frères qu'on appelait alors M. d'Estouteville (on se rappelle qu'avant la mort de sa mère on lui donnait le nom de Comte de Carladez et que plus tard il aura celui de Comte de Matignon). M. d'Estouteville, vêtu d'une culotte et d'une tunique en velours bleu foncé, chargé de broderies surtout sur le revers des manches, est assis sur un fauteuil rouge au bois doré; le corps légèrement tourné vers la droite du spectateur, mais la figure presque de face, il étend le bras droit un peu en arrière comme pour montrer le portrait de ses parents. A ses pieds, à l'angle du tableau, un levrier s'appête à sauter sur le singe qui gambade. De l'autre côté de la toile, son frère aîné, le Duc de Valentinois, celui qui devint, pendant l'exécution de ce tableau, le Prince Honoré III de Monaco, est également assis; les jambes croisées, il caresse la tête d'un chien dressé sur ses pattes de derrière. Son costume à lui est le plus riche: il est en drap d'or brodé d'argent. Entre lui et Mademoiselle de Monaco, le petit Chevalier de Monaco, facilement reconnaissable à la croix de Malte d'or émaillé attachée au ruban noir, qui coûtèrent l'une et l'autre à son père 45 et 4 livres, le Chevalier de Monaco, tout en violet, joue avec le singe auquel il montre une pomme.

Le décor du fond est constitué par une galerie d'appartement qui garnit tout le côté gauche de la toile et par un paysage à droite; un magnifique vase, avec un oranger en fleurs, se trouve juste derrière le Prince Honoré III, au sommet d'une balustrade d'escalier.

Gobert n'a pas signé son œuvre, mais ne saurait-on pas qu'il en est l'auteur qu'on le reconnaît facilement par la façon dont il l'a exécutée, par la pose qu'il a donnée à ses personnages, par le coloris des chairs, par le chatoiement des étoffes, par les accessoires qu'il a multipliés ici à profusion: deux chiens, un singe, une tourterelle, un perroquet juché sur le rebord du grand vase. Mais dans tous les cas, le Prince Jacques I<sup>er</sup> pouvait être content,

c'est assurément un des meilleurs tableaux que son peintre préféré ait produits. Cependant, malgré tout, on me permettra de garder une préférence pour le portrait de Louise-Hippolyte en naïade; Gobert plus jeune fut mieux inspiré encore pour cette toile, et s'il n'y a pas montré beaucoup plus d'originalité, il a rendu sa palette plus fraîche et plus vive.

Me voici arrivé à la fin de ma tâche. Aussi bien le grand tableau de famille que je viens de décrire, avec le portrait de Mademoiselle de Valentinois jouant avec un singe, et ceux de Mademoiselle de Monaco en religieuse et en costume de ville, paraît-il être une des dernières toiles que Gobert ait peintes pour le Duc de Valentinois. Il avait du reste tellement produit qu'il avait bien le droit de se reposer pendant les dix dernières années qui lui restaient à vivre: il devait ne s'éteindre en effet qu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le 12 février 1744.

Les documents relativement nombreux qui ont été relevés sur ses relations avec la Famille du Prince de Monaco, surtout pendant les années 1718 à 1725, donnent un aperçu des habitudes de la haute société de ce temps. On a remarqué avec quelle fréquence les grands seigneurs se faisaient peindre, eux, leurs femmes et leurs enfants, combien de copies ils exigeaient des tableaux qui leur paraissaient les plus convenables à montrer. Le travail du peintre qui voulait répondre à tout, comme Gobert, devait forcément en souffrir: bien souvent la besogne ingrate et peu artistique à laquelle il devait se livrer, le réduisait, selon l'expression d'un de nos meilleurs historiens d'art, à un rôle de manufacturier ou de manœuvre. Peu payé, il bâclait ses tableaux sans aucun souci de recherche. Il ne se retrouvait lui-même que lorsqu'il travaillait d'après nature; quand il avait une très grande facilité de main, il réussissait, en fort peu de séances, à produire des œuvres où nous apprécions encore aujourd'hui des mérites réels.

D'autre part, la principale qualité qui faisait estimer de tels peintres au degré de Pierre Gobert, était la ressemblance de leurs portraits aux modèles. Malgré la mode qui tendait, plus alors que maintenant, à rendre toutes les figures semblables, au risque d'étouffer le caractère individuel, nous pouvons donc nous tenir assurés de connaître exactement la physionomie du Prince Jacques I<sup>er</sup>, de la Princesse Louise-Hippolyte et de six de leurs enfants à différents âges de leur existence.

L.-H. L.

*L'Administrateur-Gérant* : L. AUREGLIA

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu.

#### VENTE SUR SAISIE

Le jeudi six août 1908, à deux heures du soir, aux Halles et Marchés de Monaco, place d'Armes, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de diverses marchandises de mercerie, consistant en: dentelle, rubans, corsets, faux-cols, galon, tresse, gants, passementerie, cravates, laine, fil, aiguilles, bas, chaussettes, robes d'enfant, chemises, pantalons, tricots, blouses, voilettes, crêpe, fichus, poupées et un banc d'étalage avec tiroirs.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

*L'Huissier*, CH. TOBON.

Cabinet de M<sup>e</sup> LUCIEN BARBARIN  
Avocat à Monaco

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

M. Gallo Joseph, employé de restaurant, demeurant à Nice, ayant acquis de M. Barral Alexandre, le fonds de café-brasserie-restaurant, appelé *Brasserie Moderne*, sis à Monaco, avenue de la Gare, n<sup>o</sup> 5,

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition sur le prix de vente, au domicile élu par l'acquéreur en l'étude de M<sup>e</sup> Barbarin, avocat à Monaco. Cette opposition devra être formée dans le délai de dix jours après l'insertion qui fera suite aux présentes, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement du prix de vente.

Signé : L. BARBARIN, avocat.

**AVIS**  
DE  
**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
(Première insertion)

Par acte sous seing privé, enregistré, en date à Monaco du 26 mai 1908, M. **Robert Andreotti**, restaurateur, demeurant à Monaco, a acquis de Madame **Fanny Jacquet**, veuve **Montalenti**, sans profession, demeurant à Paris, le fonds de commerce que M. **Andreotti** a exploité jusqu'à ce jour à titre de locataire, sous le nom d'*Hôtel de la Renaissance et Critérium Bar*.

Les créanciers de Madame Veuve Montalenti, s'il en existe, sont invités sous peine de forclusion à faire opposition sur le prix de la vente entre les mains de M. Andreotti, acquéreur, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, conformément à la loi.

Monaco, le 4 août 1908.

**VENTE** d'un **FONDS DE COMMERCE** de « **tissus en tous genres, confections**, et, en général, tout ce qui comprend l'**habillement** », ayant pour enseigne : « **AUX DAMES DE FRANCE, NOUVELLES GALERIES** », sis à Monaco, 3, rue Caroline, dépendant de la **faillite Imbert et Muller**. S'adresser au syndic, M. Auguste CROCO.

**AVIS**, M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la *Condamine, 6, rue Caroline*, une

**AGENCE CIVILE & COMMERCIALE**

qui s'occupera notamment de *Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.*

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M<sup>es</sup> Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

**Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée**

**VOYAGES INTERNATIONAUX**  
A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

Il est délivré, toute l'année, dans les gares des grands réseaux français, des livrets internationaux à coupons combinables, en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, permettant d'effectuer des voyages extrêmement variés sur les réseaux des chemins de fer français et étrangers et sur certaines lignes des Compagnies maritimes désignées ci-dessous :

Sur les chemins de fer : P.-L.-M., Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, Etat (lignes algériennes), P.-L.-M.-algérien, Ouest-algérien, Bone-Guelma et Départementaux Corses ;

Sur les lignes de la plupart des grandes Compagnies de navigation européennes, notamment certaines lignes

de l'Océan Atlantique, de la Méditerranée et de la Mer Noire (Echelles du Levant), desservies par la C<sup>ie</sup> générale Transatlantique, par la C<sup>ie</sup> de Navigation mixte (C<sup>ie</sup> Touache), par la Société générale de Transports maritimes à vapeur, par la C<sup>ie</sup> des Messageries maritimes, par la C<sup>ie</sup> de Navigation à vapeur Fraissinet ou par la C<sup>ie</sup> de Navigation Cyprien Fabre ;

Ainsi que sur les chemins de fer : allemands, austro-hongrois, suisses, belges, néerlandais, italiens et siciliens, luxembourgeois, suédois, norvégiens, danois, finlandais, roumains, serbes, bulgares, bosniaques, herzégoviniens et turcs.

ITINÉRAIRE. — L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial et comporter un parcours minimum taxé de 600 kilomètres.

L'itinéraire des voyages commencés en France, en Algérie, en Tunisie, en Corse ou en Italie doit comporter obligatoirement un parcours à l'étranger.

VALIDITÉ : 60 jours de 600 à 3.000 kilomètres ; 90 jours de 3.001 à 5.000 kilom. ; 120 jours pour un parcours supérieur à 5.000 kilomètres.

La demande de livret doit être faite sur un formulaire spécial et peut être adressée aux chefs de toutes les gares des réseaux participants, ainsi qu'aux agences de voyages et bureaux d'émission ci-après : à Paris, Cook et fils, 1, place de l'Opéra ; Lubin, 36, boulevard Haussmann ; C<sup>ie</sup> Hambourgeoise-Américaine, 1, rue Auber ; « Grands Voyages », rue du Helder, 1 et boulevard des Italiens, 38 ; C<sup>ie</sup> des Messageries maritimes, 14, boulevard de la Madeleine ; — à Lyon : Lubin, 76, rue de l'Hôtel-de-Ville ; à Marseille : Cook et fils, 11 bis, rue de Noailles.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

**BAINS DE MER**

DE

**LARVOTTO**

Ouverts tous les jours  
de 7 heures du matin à 7 h. du soir

Un Service de Break dessert l'Etablissement  
et part toutes les heures de la place du Casino

**ASSURANCES**  
**CARLÈS et PERUGIA**

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

**L'ABELLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

**LA FONCIÈRE**  
La C<sup>ie</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>ie</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**  
la plus ancienne des Compagnies  
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vins, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

**LEÇONS ET COURS** POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

**Nettoyage à Sec spécial.** Gants depuis 0 f 25.  
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

**EINTURERIE**  
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

**AMEUBLEMENTS & TENTURES**

**Eugène VÉRAN**

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest  
MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles  
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.  
Prix modérés.

**LE MONITEUR**  
DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

**20 PAGES** GRAND  
FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE  
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

**Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.**

TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION.	MAINLEVÉES D'OPPOSITION.	TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.
Exploit de M <sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908. cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418.		